

Personne de référence : Henri.Roeder
Tél. : +352 73 00 66 - 228
E-mail : henri.roeder@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/19/0492/R21.1

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que le Service régional d'Echternach de l'Administration des ponts et chaussées vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/19/0492 concernant la reconstruction de l'OA371 enjambant le cours d'eau « Lelligerbaach » et de l'OA372 enjambant le cours d'eau « Huesebaach » dans le cadre du redressement du CR139 entre Lellig et Herborn.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 26 juillet 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

